

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : **L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre 2025**

En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents : 8 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants : 11 Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 décembre

Etaient présents : MM. MMES Brigitte BOURSQUOT - Mikaël MOINET - David BERTONNIERE - Christelle METAYE – Stéphanie ARMAND - François PULLY - Mathieu MAROCHAIN - David DA SILVA.

Étaient absents excusés : Martine HERVEAU - Gérard AUXIRE - Maurice MEKIES, Fabien CHABOISSEAU, Gaëlle BRUNET qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET - Patrick CHALMETTE qui a donné pouvoir à David DA SILVA - Ludivine CRESSON qui a donné pouvoir à Christelle METAYE.

Secrétaire de Séance : David Bertonnière.

La séance est ouverte à 20H10.

Le maire ouvre la séance, en procédant à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, aucune remarque n'est évoquée, il est approuvé.

2025 32 Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération n°2025 12 du 24 mars 2025, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;
- D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de

droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;

- De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : 35€ par agent et par mois ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

Pour, à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le maire annonce l'installation imminente du mobilier urbain posé devant l'école, pour clôturer l'aménagement de la rue de la Liberté.
- La Communauté de communes Cœur de Saintonge réitère l'organisation des balades thermographiques, le maire demande à définir un hameau à visiter. Il s'agira de la rue Camille Vinet/Rue des Ormeaux
- Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une consultation va être lancée pour remplacer le tracteur
- Enfin, une présentation du projet « villages d'avenir » est faite, projet consistant à la rénovation et au réaménagement de la salle des fêtes.

Séance terminée à 22h00.